

Délégation de l'Essonne

Département Santé environnement

Affaire suivie par : Gaëtan ABRIAL
Courriel : ars-dd91-se-eau@ars.sante.fr

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement – Bureau de l'Eau
Boulevard de France
91012 Évry Cedex

N Réf : A-2025-0756

V Réf : 0100303318

A l'attention de madame Stéphanie JOYE

Objet : dossier d'autorisation environnementale relative à la
création d'un centre de données à Paray-Vieille-Poste (loi sur
l'eau)

Évry-Courcouronnes, le **24 NOV. 2025**

Madame,

Par courriel en date du 24 novembre 2025, vous m'avez transmis pour avis le dossier mentionné en objet.

Le projet n'est pas situé dans des périmètres de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

En cas de pollution de la nappe, les autorités administratives compétentes devront être informées selon une procédure prédéfinie.

Par conséquent, au regard des éléments du dossier transmis, et des remarques ci-dessus, ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale pour les enjeux sanitaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

P/le Directeur de la délégation de l'Essonne
de l'ARS Ile-de-France,
et par délégation,
Le responsable de la cellule qualité des eaux

Franck CANOREL

